

DÉLIBÉRATION N°DL20230183 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 04 DÉCEMBRE 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 24/11/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (jusqu'à 23h) ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 20h30) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (jusqu'à 21h50) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h08) ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT (à partir de 23h)

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Raphaël BERNOU (à partir de 20h30)

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à M. Luc CHEVALLIER (à partir de 21h50)

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à partir de 23h08)

M. Philippe PARET a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Gilles GRECO

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Bruno CHANGEAT.

SIEL TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - DISSIMULATION DE RÉSEAUX SECS ET TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - RUE RENÉE PEILLON

M. Jean-Paul RIVAT expose ce qui suit :

La commune de Saint-Chamond compte un peu plus de 7 000 points lumineux sur son territoire.

Afin de l'accompagner dans sa stratégie de réduction de ses consommations énergétiques et d'élaborer un schéma directeur d'éclairage public, la commune de Saint-Chamond adhère à la compétence optionnelle « éclairage public » proposée par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale SIEL-Territoire d'énergie Loire (SIEL-TE Loire) par délibération du conseil municipal N° DL20210065 en date du 17 mai 2021.

Cette compétence inclut la maintenance des installations d'éclairage public, la réalisation des travaux neufs sous maîtrise d'ouvrage du syndicat et la gestion de l'énergie.

Après étude du parc et vérification du matériel existant et dans un souci d'économie d'énergie et de renouvellement des appareils vétustes ou obsolètes, il apparaît nécessaire de procéder à leur remplacement sur le site suivant :

- Rue Renée Peillon

Le montant de cette opération a été estimé à 30 871 € HT. Conformément aux conditions d'adhésion à la compétence, la participation actuelle de la commune sera de 93 % du montant total des travaux réalisés. Cette participation sera versée sous la forme d'un fonds de concours sur la ligne d'investissement à l'article 2041 pour un montant estimé de 28 710 €. Le montant définitif sera établi à la fin de l'opération suivant le montant des travaux réellement exécutés.

Cette opération d'éclairage public accompagne la dissimulation des réseaux secs, prise en charge par Saint-Etienne Métropole et le SIEL-TE Loire, qui est estimée à 95 000 € HT (dont 78 500 € HT de dissimulation basse tension et 16 500 € HT de génie civil pour la partie télécom).

L'opération globale sur les réseaux secs est évaluée à 125 871 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 36 voix pour,

2 abstentions M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT

1 sans participation Mme Florence VILLEDIEU

DÉCIDE :

- **d'approuver** la proposition du SIEL-TE Loire concernant la réalisation de dissimulation des réseaux secs et des travaux de rénovation et de remise en état de l'éclairage public sur le site suivant : rue Renée Peillon,
- **d'approuver** l'estimation de cette opération pour un montant de 30 871 € HT avec un reste à charge pour la commune estimé à un montant de 28 710 €,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget de la commune conformément aux conditions d'adhésion à la compétence.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 05/12/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Bruno CHANGEAT

Date de mise en ligne 12 décembre 2023